

Plan d'action 2026 du réseau Fratel

Sur proposition du comité de coordination, les membres du Réseau francophone de la régulation des télécommunications (Fratel) ont adopté le plan d'action du réseau pour l'année 2026, lors de la 23^e réunion annuelle, qui s'est tenue les 09 et 10 octobre 2025, au Luxembourg.

Les objectifs des activités inscrites à ce plan d'action sont exposés ci-après.

1.Objectifs de la charte du réseau et propositions d'actions à mettre en œuvre en 2026

Rappel des objectifs de la charte

Fratel a pour mission de promouvoir l'échange d'information, de contribuer, dans la mesure de ses possibilités, aux efforts de formation, de coordination, et de coopération technique entre ses membres, ainsi que de collaborer à l'étude de questions relatives à la régulation des télécommunications.

Conformément à la charte qui unit ses membres, Fratel poursuit les objectifs suivants :

- encourager la connaissance mutuelle de ses membres, du mode d'exercice de leurs missions respectives et des marchés des télécommunications qu'ils régulent, notamment par des échanges de meilleures pratiques ;
- offrir des occasions de rencontres, d'information et d'échanges entre les experts de diverses disciplines des marchés des télécommunications/TIC et les acteurs des grands secteurs de l'activité financière, économique et juridique ;
- collaborer sur des sujets d'intérêt commun avec les autres réseaux d'institutions en charge de la régulation des télécommunications ou d'autres secteurs ;
- organiser des sessions de travail sous la forme d'un séminaire et d'une réunion annuelle au bénéfice de ses membres ;
- réaliser des études ou des travaux sur des sujets d'intérêt commun, en particulier lorsque le caractère francophone ou l'utilisation d'un cadre juridique commun est un des éléments déterminants de la recherche ;
- soutenir le renforcement des capacités de ses membres, notamment au travers de formations ;
- exercer toute autre activité en accord avec les objectifs de la Charte.

Les actions à mettre en œuvre en 2026

Les principales actions à mettre en œuvre sont les suivantes :

- les réunions et rencontres des membres de Fratel :



- la réunion annuelle sur le thème « **Quelles mesures pour soutenir le déploiement d'infrastructures pour le numérique** » ;
- le séminaire d'échanges d'information et d'expérience sur le thème « **Comment stimuler le déploiement et la concurrence par le partage d'infrastructure et comment améliorer la qualité de service des nouveaux réseaux de télécommunications ?** » ;
- les rencontres en marge d'événements internationaux (lors du Mobile World Congress à Barcelone, du Colloque mondial des régulateurs ou la réunion des plénipotentiaires organisés par l'UIT).
- la facilitation de la formation des membres de Fratel sur la régulation des télécoms :
 - Mastère Regnum,
 - volet francophone d'iPRIS,
 - organisations de webinaires ;.
- l'accompagnement du groupe de travail sur la couverture mobile et la qualité de service fixe et mobile et en particulier, l'outil sur la représentation de la couverture et la qualité de service mobiles ;
- l'accompagnement du groupe de travail d'autorités de régulation africaines sur les autorisations pour les constellations satellitaires en orbite basse
- l'animation du site internet www.fratel.org, outil de communication et d'information sur les activités du réseau et de ses membres.

2. Les réunions et rencontres des membres du Fratel

Les régulateurs de Fratel souhaitent que chaque citoyen et entreprise bénéficie de services numériques et de télécommunications de qualité. Ils soutiennent, par leurs actions, le déploiement, la disponibilité et la qualité des réseaux fixes et mobiles sur l'ensemble de leurs territoires. La transformation numérique des pays membres de Fratel passe par la construction d'infrastructures adaptées, à même de répondre aux enjeux de modernisation de leurs économies, aux nouveaux usages et aux demandes de connectivité à haut et très haut débit des citoyens et entreprises.

En 2026, les membres du réseau échangeront sur les mesures concrètes d'aménagement numérique du territoire, en particulier le déploiement des réseaux de fibre optique et pour le numérique, , mais aussi le partage d'infrastructures, pour la promotion de la concurrence et l'incitation aux investissements et à l'innovation et la qualité de service des nouveaux réseaux.

La réunion annuelle

Conformément à l'article 9 de la charte constitutive du réseau Fratel, le principe de la réunion annuelle des dirigeants des régulateurs consiste à inviter les membres du réseau à mettre en commun leur expérience et à faire part de travaux d'intérêt commun effectués à l'intérieur ou à l'extérieur du cadre mis en place par le réseau. Elle est aussi l'occasion d'élire le nouveau comité de coordination et d'approuver le plan d'action pour l'année suivante.

La réunion annuelle se tiendra au second semestre 2026, en République de Guinée, sur le thème « **Quelles mesures pour soutenir le déploiement d'infrastructures pour le numérique ?** ».

Afin d'améliorer la connectivité et l'accès de tous aux services numériques et ainsi réduire la fracture numérique, certains États mettent en œuvre des instruments de politique publique tels que les plans d'aménagement numérique du territoire. Ces plans s'appuient, en général, sur les objectifs de régulation tels que la promotion de la concurrence et l'incitation aux investissements et à l'innovation. Les États et régulateurs cherchent également une articulation cohérente au niveau régional et national des politiques publiques, en cas de défaillances de marché et de l'initiative privée.

Afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs fixés, les États-membres et les régulateurs créent et mettent en place un certain nombre d'outils de suivi et de régulation; que ce soit au niveau du développement numérique du pays et des déploiements des infrastructures, des obligations des opérateurs ou encore des évolutions tarifaires sur les marchés de gros et de détail. De nouveaux outils de

signalement ou de crowdsourcing permettent également aux régulateurs de vérifier la qualité et l'étendue des réseaux.

Enfin, compte tenu la croissance des nouveaux services numériques comme l'intelligence artificielle et le cloud computing et le stockage de données sensibles au niveau national, les pays sont amenés à soutenir le développement d'infrastructures numériques adaptées, souveraines, performantes et compétitives. Cependant de tels déploiements entraînent des défis environnementaux, de énergétiques ou encore de sécurité et de financement que les États et régulateurs doivent intégrer.

Lors de cette réunion annuelle, les membres de Fratel seront amenés, en premier lieu, à échanger sur leurs expériences liées aux plans d'aménagement numérique de leurs territoires et des initiatives innovantes pour en assurer la complétude. Ils pourront évoquer le rôle des collectivités territoriales et les initiatives publiques. En deuxième lieu, les membres pourront échanger sur le rôle des régulateurs pour favoriser le déploiement des réseaux que ce soit par des incitations, comme à travers la régulation par la donnée, ou par des remèdes à des situations de marché défavorables (régulation de l'accès, obligations sur les opérateurs détenteurs d'infrastructures essentielles...). Enfin, les cadres réglementaires et les mesures prises pour le déploiement d'infrastructures numériques adaptées, notamment les centres de données, pourront faire l'objet de discussions.

Le séminaire d'échange d'information et d'expérience

Conformément à l'article 10 de la Charte, le séminaire d'échange d'information, à vocation plus technique, approfondit un des aspects du thème de l'année établi dans le plan d'action. Il permet aux membres de partager leur savoir-faire et leur expérience sur une problématique d'intérêt commun tout en évoquant les problèmes spécifiques rencontrés dans l'exercice de leurs missions.

Le séminaire se tiendra au premier semestre 2026, en République démocratique du Congo, et portera sur « **Comment stimuler le déploiement et la concurrence par le partage d'infrastructure et comment améliorer la qualité de service des nouveaux réseaux de télécommunications ?** ».

Étant donné les besoins d'investissement importants, la croissance continue des usages et de la demande de connectivité ou de débit, le partage de réseaux peut constituer pour les opérateurs un moyen de réduire leurs coûts de déploiement tout en améliorant leur offre de services, ce qui présente un effet favorable sur l'aménagement du territoire. Pour les opérateurs mobiles, la mutualisation peut également contribuer à la protection de l'environnement, y compris du patrimoine naturel et paysager.

Pour le déploiement de nouveaux réseaux en fibre optique notamment jusqu'à l'abonné, la problématique de mutualisation se pose également, notamment pour

éviter les déploiements parallèles. L'opérateur qui déploie le réseau de fibre optique peut volontairement donner accès à son réseau aux autres opérateurs ou se le voir imposer par le régulateur. L'utilisation obligatoire du backbone national dans certains pays peut également engendrer des problématiques, concurrentielles, tarifaires et de qualité de service. La construction d'un réseau commun ou de co-investissement est également observables dans certains pays

Cependant, en limitant le déploiement d'infrastructures en parallèle, le partage de réseaux mobiles risque de limiter l'autonomie technique et commerciale de chaque opérateur et restreindre les incitations à l'investissement et l'innovation. Comment le régulateur limite-t-il ce risque ?

Enfin s'agissant du déploiement de réseaux en fibre optique, il importe pour les régulateurs de s'assurer de la qualité de l'exploitation de ces réseaux, gage de la pérennité de cette infrastructure et de la satisfaction des utilisateurs. Les acteurs du secteur et le régulateur peuvent être amenés à prendre des mesures concrètes pour améliorer la maintenance, assurer la qualité des interventions, notamment les processus de raccordement et réparer les malfaçons.

Lors du séminaire, les membres du réseau pourront aborder, dans un premier temps, les différents types de mutualisation et partage d'infrastructures en particulier mobiles tout en soulignant les risques concurrentiels inhérents à ces pratiques. Ils pourront ensuite évoquer la facilitation du déploiement des réseaux de fibre optique en tenant compte des objectifs de concurrence et de connectivité par la régulation de l'accès aux réseaux. Enfin, les enjeux liés à la qualité des réseaux de fibre optique et leur pérennité pourront faire l'objet de discussions.

Rencontres des membres de Fratel en marge des réunions internationales

Au regard du succès des rencontres organisées en marge des réunions internationales, il est envisagé de poursuivre en 2026 ces initiatives qui permettent de renforcer les relations et la coopération entre membres de Fratel. Le Mobile World Congress de la GSMA à Barcelone du 2 au 5 mars 2026, le colloque mondial des régulateurs (GSR) organisé par l'UIT-D à et la Conférence des plénipotentiaires, à Doha, au Qatar, du 9 au 27 novembre, organisée par l'UIT pourraient être des occasions pour se retrouver et échanger.

3. Facilitation de la formation et de la coopération entre membres de Fratel sur la régulation des télécoms

Le Mastère spécialisé RegNum

Le Mastère en régulation de l'économie numérique, RegNum, est un cycle de formation sur deux ans qui a pour but de répondre aux besoins de formation spécialisée des experts en télécommunications, notamment issus d'Afrique francophone subsaharienne, en matière de régulation économique, technique et financière appliquée aux télécommunications. Il s'adresse aux cadres en charge d'activités en lien à la régulation de l'économie numérique.

Organisé et mis en œuvre par Telecom Paris, ce Mastère, approuvé par la conférence des grandes écoles en avril 2013, est structuré autour de 4 grandes thématiques : La régulation des communications électroniques, la régulation d'Internet et du e-commerce, La régulation des contenus et la monnaie électronique et des services associés. Il reprend notamment les formations liées aux deux Badge (Brevet d'aptitude délivré par les grandes écoles), l'un en régulation des communications électroniques abordant notamment les instruments de la régulation (interconnexion, service universel, gestion du spectre...), RegTel, démarré il y a plus de 15 ans et un en régulation de la finance électronique et des postes, RegFep. Les personnes ne souhaitant se former que sur un champ spécifique de la régulation peuvent s'inscrire spécifiquement à un des deux Badges.

Le mastère spécialisé RegNum s'étale sur 13 semaines réparties en 6 sessions deux semaines. Il se termine par une session d'une semaine consacrée à la soutenance collective des travaux personnels. Chaque Badge est composé de 5 sessions (9 semaines), dont une session de soutenance de mémoire.

Les deux premières sessions sur le renforcement des connaissances de base et l'introduction à l'économie numérique et à sa régulation sont communes à l'ensemble des formations. Les deux Badge se différencient ensuite par les thèmes abordés lors des deux autres sessions : deux sessions sur l'économie et la régulation des communications électronique pour RegTel et 1 session sur l'économie et la régulation des données personnelles et 1 session sur l'économie et la régulation des activités financières et postales pour RegFep. A la suite de la suppression du badge RegInt en 2021, la session sur l'économie et régulation de l'Internet et des contenus numériques n'est disponible que dans le cadre du Mastère.

Le mastère spécialisé intègre 6 des 7 sessions proposées selon les choix du participant (390 heures). Ces trois formations se déroulent à Abidjan (Côte d'Ivoire), Ouagadougou (Burkina Faso), Nouakchott (Mauritanie) et à Palaiseau (France).

Le recrutement pour la prochaine promotion du Mastère a débuté en novembre 2025 pour une rentrée en septembre 2026.

L'initiative de l'Équipe Europe de renforcement des capacités de régulation pour l'Afrique sub-saharienne-programme iPRIS

Fratel propose de poursuivre sa participation, pour ses membres, au programme iPRIS nouvellement créé.

Ce programme, établi pour la période 2023-2028, est une initiative conjointe de l'Agence suédoise de développement et coopération et de la Direction générale des partenariats internationaux de la Commission européenne - DG-INTPA. Elle est cofinancée par l'Union européenne, la Suède (Agence internationale de coopération au développement) et le Luxembourg (Ministère de la Coopération). Il est conduit par le Centre indépendant suédois « Programme suédois pour les TIC dans les régions en développement » (SPIDER) en collaboration avec l'institut luxembourgeois de régulation et le régulateur suédois PTS et en tant que partenaires stratégiques, les associations régionales et les régulateurs nationaux sub-sahariens. L'Institut luxembourgeois de régulation est un coordinateur et un partenaire stratégique pour le volet francophone du programme iPRIS (« ICT Policy & Regulation - Institutional Strengthening » ou « Politique et régulation des TIC-renforcement institutionnel ») pour accompagner le développement d'une offre de formation, en français, aux régulateurs et associations régionales de régulateurs en Afrique sub-saharienne.

Les organisations régionales de régulation sont parties prenantes du programme, contribuant ainsi à renforcer la capacité de coordination régionale de la régulation des TIC et à apporter un appui technique et opérationnel aux autorités de régulation nationales.

Les participants du programme bénéficient des expériences de leurs pairs que ce soit des ARN européennes (ILR Luxembourg, ARCEP France, BnetzA Allemagne et IBPT Belgique) ou africaines ou des organisations régionales.

L'objectif global de cette initiative est d'améliorer une connectivité inclusive et durable en Afrique subsaharienne en renforçant la capacité des autorités de régulation à mettre en œuvre des projets stratégiques.

Le point d'étape en Afrique de la deuxième cohorte francophone, regroupant le Bénin, le Burundi, le Cameroun, la Guinée équatoriale, la République de Guinée et la République démocratique du Congo est prévu en février 2026 à Cotonou, au

Bénin. Cette rencontre a pour objectif de faire un bilan à mi-parcours des initiatives de changement mises en œuvre par les pays participants.

La troisième cohorte est programmée au 2^{ème} semestre 2026.

4. Les groupes de travail de Fratel

Groupe sur la représentation la qualité de service mobile et fixe et la couverture mobile

L'outil Fratel sur la représentation de la couverture et qualité de service développé par l'entreprise Mozark étant maintenant pleinement opérationnel, son utilisation par les autorités reposera sur un financement individuel par chaque autorité avec un tarif unique pour la licence, établi et facturé par le prestataire. Les autorités qui le souhaitent pourront disposer de prestations complémentaires pour la formation et la prise en main, pour un montant supplémentaire.

A la suite du questionnaire envoyé fin septembre et aux discussions lors de la réunion annuelle, il a été décidé de relancer un appel à candidature pour participer au groupe de travail. L'objectif est d'une part, d'échanger sur les évolutions souhaitées de l'outil développé par Mozark pour une meilleure prise en main par les ARN qui le souhaitent et d'autre part, d'échanger entre experts de Fratel sur les enjeux de qualité de service fixe et mobile et de couverture.

Les travaux du groupe de travail permettront une montée en compétence des équipes des régulateurs et répondre en partie aux besoins en formation continue sur un sujet en constante évolution. Le groupe de travail pourra également participer à la diffusion de bonnes pratiques au sein du réseau

Quant à la communication autour de l'outil Fratel, elle continuera à être effectuée par le secrétariat exécutif.

Travaux sur les autorisations pour les constellations satellitaires en orbite basse

Ce groupe de travail a été lancé à la suite de la réunion des dirigeants des autorités de régulation membres de Fratel, en marge du séminaire d'Abidjan de mai 2025. Son objectif est, pour les autorités africaines membres de Fratel, de définir des réponses coordonnées et adaptées aux défis posés par les constellations satellitaires en orbite basse, garantissant ainsi un développement harmonieux et sécurisé.

Un cadre de gouvernance de ce groupe des régulateurs africains du réseau a été acté en juillet 2025 et il a été décidé de l'ouvrir à l'ensemble des autorités africaines lors de la réunion annuelle de Luxembourg.

5. Le site internet Fratel.org, outil de communication et d'information sur les activités du réseau et de ses membres

Conformément aux articles 2, 3 et 4 de la Charte, Fratel veillera à promouvoir et à valoriser ces initiatives, notamment au travers de son site Internet <http://www.fratel.org>

Fratel.org est un site Internet administré par le secrétariat exécutif, assuré par l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep) de France, pour le réseau.

Les autorités sont invitées à enrichir le site internet de Fratel. Le secrétariat exécutif de Fratel facilitera le partage d'informations susceptibles d'intéresser les autres régulateurs, qu'elles soient ou non en lien avec le thème de l'année.

Annexe : Récapitulatif des actions à mettre en œuvre en 2026

Les actions adoptées à mettre en œuvre, présentées ci-dessus, sont récapitulées par le tableau suivant :

	Calendrier	Lieu	Thème/Actions
Séminaire d'échange d'information et d'expérience	1 ^{er} semestre 2026 2 jours	République démocratique du Congo	Comment stimuler le déploiement et la concurrence par le partage d'infrastructure et comment améliorer la qualité de service des nouveaux réseaux de télécommunications
Réunion annuelle	2 ^e semestre 2026 2 jours	République de Guinée	Quelles mesures pour soutenir le déploiement d'infrastructures pour le numérique ?
Formation qualifiante MASTERE RegNum	Janvier 2026 – décembre 2026	Paris Abidjan	
Programme iPRIS	Septembre 2026	Luxembourg	Troisième cycle de formation pour les autorités nationales sub-sahariennes et soutien aux organismes de régulation régionaux
Outil sur la représentation de la couverture et la qualité de service mobiles	Janvier 2026 – décembre 2026		Utilisation de l'outil par les autorités. Échanges de bonnes pratiques
Groupe de travail des ARN africaines sur les autorisations des constellations satellitaires en orbite basse	Janvier 2026 – décembre 2026		Ouverture du groupe ad-hoc aux autorités de Fratel Continuation des échanges

